

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT ALPHA

Limites latérales

Identiques à celles des zones LF-R 68 C, D et E publiées à l'AIP FRANCE ENR 5.2, à l'exclusion des zones :

- LF-R 161, LF-R 1274 « BANNE D'ORDANCHE » et LF-R 233 « BOURG LASTIC », qui conservent leur statut habituel,
- LF-R 203 A, B, C « LA COURTINE », lorsqu'elles sont actives,
- parties interférentes des zones LF-R 167 A et LF-R 167 B « MONTLUCON-GUERET », lorsqu'elles sont activées par NOTAM,
- LF-R 593 A, LF-R 593 B, LF-R 143, LF-R 165 et LF-R 166 C, lorsqu'elles sont actives,
- partie interférente de la CTR BRIVE SOUILLAC qui conserve son statut habituel,
- secteurs d'aérodromes d'AURILLAC, USSEL et EGLETONS,
- spot de parapente Puy de Dôme cercle de 1.5 NM centré sur le point : 45°46'20"N-002°57'57"E, de SFC à FL100,
- plate-forme aérostatique permanente sur le site de «VULCANIA» 45°48'53"N-002°56'31"E.

Limites verticales

SFC / FL195

ZRT BRAVO 1 et 2

Limites latérales

46°28'00"N - 002°25'00"E,
 46°27'00"N - 002°36'10"E,
 46°32'32"N - 002°52'46"E,
 46°05'00"N - 002°57'01"E,
 46°15'35"N - 002°35'20"E,
 46°12'00"N - 002°25'00"E,
 46°28'00"N - 002°25'00"E.

Limites verticales

ZRT BRAVO 1 : FL085 / FL105
 ZRT BRAVO 2 : FL165 / FL185

ZRT CHARLIE

Limites latérales

46°29'00"N - 002°12'00"E
 46°32'00"N - 001°40'00"E
 46°13'00"N - 001°33'00"E
 45°52'00"N - 001°41'00"E
 46°07'00"N - 002°11'00"E
 46°29'00"N - 002°12'00"E

Limites verticales

FL165 / FL185

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Espace supérieur

Des activités complémentaires sont programmées en TSA 43 A et B :

- le mardi 06 juin 2017 de 13h00 à 14h30 et de 20h30 à 22h30,
- le mercredi 07 juin 2017 de 08h30 à 10h00
- et le jeudi 08 juin 2017 de 13h00 à 14h30 et de 20h30 à 22h30.

Espaces inférieurs

le mardi 06 juin 2017 de 13h00 à 14h30 :

- LF-R 20 B2 S, LF-R 20 B3 E, LF-R 20 H3 au sud du parallèle 46°50 N réservées au profit de l'exercice

le mardi 06 juin 2017 de 20h30 à 22h30 :

- LF-R 20 B2 S, LF-R 20 B3 E, LF-R 20 H3 au sud du parallèle 46°50 N réservées au profit de l'exercice

- Réseau TBA défense :

- LF-R 139, LF-R 142, LF-R 143, LF-R 144, LF-R 145, LF-R 165, 166 A, 166 B, 166 C, LF-R 593 A et B, LF-R 590 A et B, LF-R 591, LF-R 592.

le mercredi 07 juin 2017 de 08h30 à 10h00 :

- LF-R 20 B2 S, LF-R 20 B3 E, LF-R 20 H3 au sud du parallèle 46°50 N réservées au profit de l'exercice

- Réseau TBA défense :

- LF-R 139, LF-R 142, LF-R 143, LF-R 144, LF-R 145, LF-R 165, 166 A, 166 B, 166 C, LF-R 593 A et B, LF-R 590 A et B, LF-R 591, LF-R 592.

le jeudi 08 juin 2017 de 13h00 à 14h30 :

- LF-R 20 B2 S, LF-R 20 B3 E, LF-R 20 H3 au sud du parallèle 46°50 N réservées au profit de l'exercice

le jeudi 08 juin 2017 de 20h30 à 22h30 :

- LF-R 20 B2 S, LF-R 20 B3 E, LF-R 20 H3 au sud du parallèle 46°50 N réservées au profit de l'exercice

- Réseau TBA défense :

- LF-R 139, LF-R 142, LF-R 143, LF-R 144, LF-R 145, LF-R 165, 166A, 166B, 166C, LF-R 593 A et B, LF-R 590 A et B, LF-R 591, LF-R 592.

Aérodromes

CAG/VFR :

- EGLETONS (LFDE) et USSEL (LFCU) :
Activité limitée aux tours de piste, à l'intérieur d'un cylindre de 2.5 NM de rayon centré sur l'ARP de SFC à 1500FT AGL.
- AURILLAC (LFLW), un secteur, de SFC à 1500FT AGL permettant l'activité tours de piste et les départs et arrivées vers ou en provenance du Sud-Est, est défini ci- après :

44°47'33"N - 002°29'21"E,
44°52'02"N - 002°22'36"E,
Arc horaire de 2.5 NM centré sur le point 44°53'51.30"N - 002°25'00.19"E,
44°55'40"N - 002°27'35"E,
44°50'57"N - 002°34'27"E,
44°47'33"N - 002°29'21"E.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Escadron de chasse 01.004 « Gascogne »
Cellule Tactique
Téléphone : 03 25 07 73 56
PNIA : 811 113 7356 / 8224

Pendant l'exercice :

Escadron des services de la Circulation Aérienne (ESCA) d'Avord
Téléphone : 02 34 34 71 36 – 02 48 68 43 00

Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan
Téléphone : 05 58 06 84 51

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq Mars La Pile
Téléphone : 02 47 96 28 63 ou 02 47 96 28 87